

LE TARIF SOCIAL SPÉCIFIQUE EN ÉNERGIE

Ai-je droit au tarif social spécifique ?

Comment l'obtenir ?

Quels sont les avantages du tarif social spécifique ?



Le «*tarif social spécifique*» permet aux clients à revenus modestes de bénéficier d'une réduction sur les factures annuelles d'énergie (gaz et électricité).

Service Énergie : 02/600 57 43



St Gilles Gillis



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPS-COMMISSIE



QUI PEUT BÉNÉFICIER DU TARIF SOCIAL SPÉCIFIQUE ?

LES PERSONNES QUI PERÇOIVENT :

- Une intervention du CPAS (revenu d'intégration, aide sociale financière pour les personnes inscrites au registre des étrangers sous certaines conditions, aide sociale prise en charge par l'état, avance sur la GRAPA ou sur l'allocation aux personnes handicapées).
- Une intervention financière du SPF sécurité sociale
- Une intervention de l'Office National des Pensions (GRAPA).
- Ainsi que les locataires de logements sociaux (uniquement pour le gaz à conditions que l'installation soit collective).

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Il n'y a pas de redevance fixe pour le compteur simple
- Le prix du kilowattheure correspond au tarif le plus bas de Belgique. Il est calculé tous les trois mois par le régulateur fédéral (CREG).

COMMENT FAIRE ?

Depuis 2010, il est appliqué de manière automatique selon un échange d'information. Néanmoins, certaines données peuvent être erronées ou manquantes. Dans ce cas, une attestation prouvant que vous pouvez bénéficier du tarif social devra être transmise au fournisseur (attestation du CPAS, du SPF,...)